

**PROCES VERBAL  
SEANCE DU CONSEIL DU 3EME ARRONDISSEMENT  
DU 21 JUIN 2016**

- **Désignation** d'un Secrétaire de Séance : Mme Lucie BRIATTE
- **Appel** nominal.
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2016 : adopté à l'unanimité**
- **Communication du Maire.**
- **Délégations.**

## **I – Rapports**

### **Vote des Rapports**

- 1 - Délégation donnée aux Conseils d'arrondissement de préparer, passer, exécuter et régler les marchés sans formalités préalables
- 2 - Programmation financière 2016 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle
- 3 - Attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicaps, au titre de l'année 2016, pour un montant total de 89 600 euros
- 4 - Attribution de subventions pour un montant total de 22 000 euros, à différents projets de consommation responsable portés par des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire - Approbation d'une convention annuelle mixte
- 5 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 466 740 euros - Autorisation de signer les conventions de financement
- 6 - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 103 900 euros - exercice 2016
- 7 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement réseaux, foyers-restaurants), pour un montant de 547 017,15 euros. Approbation et autorisation de signer les conventions de financement
- 8 - Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des Ecoles sur le Projet de Réussite Educative (PRE) 2016
- 9 - Attribution de subventions aux associations d'anciens combattants
- 10 - Attribution de subventions de fonctionnement à 37 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du théâtre pour un montant global de 259 000 euros - FIC et approbation des conventions correspondantes
- 11 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à des associations des secteurs de la danse et du cirque sur le Fonds d'Intervention Culturel pour un montant global de 136 500 euros - Approbation d'une convention avec la Compagnie Propos
- 12 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à 7 associations du secteur arts numériques et du secteur lecture pour un montant global de 33 300 euros sur le Fonds d'Intervention Culturelle
- 13 - Programmation de la Fête de la Musique 2016 - Attribution de subventions aux associations pour un montant total de 28 800 euros - Approbation de conventions types.
- 14 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association Lamartine pour l'organisation du festival "Lamartine à la plage" du 23 au 25 septembre 2016 à la Friche Lamartine dans le 3e arrondissement.
- 15 - Attribution de subventions de fonctionnement à 10 structures socio-éducatives et à la Caisse des Ecoles de la Ville de Lyon, dans le cadre du "dispositif ticket sport", pour un montant total de 30 545 euros - Signature de conventions d'application
- 16 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité
- 17 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros au Comité Régional de la Retraite Sportive Rhône-Alpes pour la 1ère édition de « Nordic Walk in Lyon» du 15 au 16 octobre 2016. Approbation d'une convention mixte.

18 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'Association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière pour l'organisation de la manifestation "Lyon Kayak", du 17 au 18 septembre 2016. Approbation d'une convention mixte.

19 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Association "Génération Roller", pour l'organisation de la 13e édition de "Lugdunum Roller Contest", le 25 septembre 2016.

20 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'Association "La Rage" pour l'organisation de la manifestation « BMX Street Station », du 3 au 4 septembre 2016.

21 - Approbation du nouveau Règlement Intérieur du Château sans souci – 36 avenue Lacassagne à Lyon 3e

22 - Lyon 3e - Cessions de lots de copropriété d'un immeuble situé 40 rue Voltaire au profit de Cité Nouvelle - EI 03399 - Numéros inventaire 03399A001 – 03399A002 – 03399A003 – 03399A004 – 03399A005 – 03399A006 – 03399A007- 03399A010

23 - Lyon 3e – Acquisition par la Ville de Lyon du terrain d'assiette du futur parc public RVI – Feuillat situé avenue Lacassagne angle rue Feuillat - EI 03388 - N° d'inventaire 03388 T 001-01 – vote de l'opération 03388004 et affectation d'une partie de l'AP 2012-1 – programme 00012.

24 - Lyon 3e - Acquisition par la Ville de Lyon de lots de copropriété situés 278-280 rue Paul Bert - EI 03402 - Numéros inventaire 03402 A010 - 03402 B001 - 03402 B002 - 03402 B003 - 03402 B004 - 03402 T001-01- opération 03402002 et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme 00020

### **Questions diverses.**

**SEANCE DU : 21 juin 2016**

**SAISINE DU : 06 juin 2016**

**COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 juin 2016**

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 15 juin 2016**

**NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE AU**

**JOUR DE LA SEANCE : 36**

---

**PRESIDENT** : M. Thierry PHILIP, Maire du 3<sup>ème</sup>

**SECRETAIRE** : Mme Lucie BRIATTE, Adjointe au Maire du 3<sup>ème</sup>

---

**Présents** : Thierry PHILIP, Abdel ACHACHE, Martine ELBAHAR, Catherine PANASSIER, Fabrice VIDAL, Fabienne SERAPHIN, Claudine RICHNER, Yann BEN HAYOUN, Maud ROY, Jean-François BEL, Lucie BRIATTE, Pierre FRONTON, Antoinette BLEY, Georges KEPENEKIAN, Françoise CHEVALLIER, Jérôme MALESKI, Guy CORAZZOL, Ali KISMOUNE, Anne BRUGNERA, Fouziya BOUZERDA, Nathalie ROLLAND-VANNINI, Nora BERRA, Pierre BERAT, Rolland JACQUET, Pierre HEMON, Pascale COCHET, Ludivine PIANTONI, Amandine BARIOZ PLANCHE, Mohamed-Hanafi, BENZAOUI, Romain VAUDAN.

**Absents excusés**: Gilles VESCO, Patrick HUGUET, Lionel LASSAGNE.

**Dépôts de pouvoirs** : Laurent PEISER, Dominique HITZ et Céline BOS donnent pouvoir à Abdel ACHACHE, Antoinette BLEY et Mohamed-Hanafi BENZAOUI pour les représenter et voter en leur nom.

Laurent PEISER, Gilles VESCO, Patrick HUGUET, Lionel LASSAGNE, Céline BOS absents de la délibération n° 431 à la délibération n° 454

Dominique HITZ absent de la délibération n° 431 à la délibération n° 443

Lucie BRIATTE absente à la délibération n°445

Jérôme MALESKI absent de la délibération n° 445 à la délibération n° 446

Ali KISMOUNE absent de la délibération n° 451 à la délibération n° 453

Nora BERRA absente de la délibération n° 437 à la délibération n° 454

**Le nombre de voix est de 33 (30 + 3 pouvoirs)**

### Adoption du procès-verbal du 12 avril 2016.

**M. PHILIP :** « Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir débiter la séance par l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril dernier. »

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2016 : adopté à l'unanimité**

### Communication de Monsieur le Maire :

**M. PHILIP :** « Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Lors du dernier Conseil d'arrondissement, des propos erronés ont été tenus dans cette assemblée. Je voudrais donc clarifier les choses pour que les élu-e-s et le public de cette assemblée puissent avoir des éléments de vérité. Permettez-moi donc de repréciser les choses. Cela, dans le but d'éviter les imprécisions, les amalgames ou encore tout simplement les erreurs.

Si vous le voulez bien, je vais rester simplement sur les faits, en m'appuyant sur le procès-verbal qui vient d'être voté.

Je voudrais souligner deux points.

#### ■ **Le 1<sup>er</sup> point**

D'abord, j'ai entendu, à propos de *l'Oliver des Sages*, qu'il s'agissait d'une association communautaire.

*L'Oliver des Sages* est une association d'accueil des « Chibanis », des « Hommes debout », c'est-à-dire des vieux qui habitent effectivement sur la place du Pont.

Mais savez-vous qui sont, ces personnes âgées ?

Ce sont des travailleurs immigrés que notre pays a appelés car la France avait besoin de main d'œuvre et qui ont choisi de rester en France :

- soit parce qu'ils ont simplement eut envie de finir leur vie dans notre pays qu'ils ont servi pendant 40 ans,
- soit, et c'était le cas jusqu'à il y a très récemment, parce que leur retraite, alors qu'ils avaient travaillé toute leur vie pour nous, n'était versée que s'ils restaient en France.

J'ai entendu dire que, dans le bureau de l'association, il y avait, « *peu de Jean-Pierre ou de Denise* ». Une fois de plus, l'imprécision a été délibérément choisie pour stigmatiser. En effet, il a été omis de dire que la Présidente s'appelait Solange, et qu'elle était française.

Il y a ensuite eu une confusion entre la rue de l'Épée et la rue Gutenberg. Je le rappelle, les prières de rue de l'année dernière avaient lieu rue Gutenberg et dépassaient un peu sur la rue Villeroy mais jamais sur la rue de l'Épée.

Enfin, une analogie entre la présence de cette association et les résultats électoraux de notre équipe a été faite en affirmant que « *ce bureau de vote faisait partie de ceux qui votaient le plus souvent pour le parti socialiste* ». Là aussi, amateurisme et imprécisions semblent avoir guidés ces propos puisque je le rappelle : au lendemain du 1<sup>er</sup> tour des dernières élections municipales, sur les 51 bureaux de vote du 3<sup>ème</sup>, notre équipe est sortie gagnante dans 44. Et parmi eux, 35 comptabilisaient, pour notre équipe, un score supérieur à celui qui a été cité. Là, encore, notre assemblée et les habitants du 3<sup>ème</sup> ne sauraient être dupes de raccourcis sciemment orientés.

Voilà le premier point que je voulais souligner.

**Je crois que quand on est un élu d'arrondissement, il faut connaître son arrondissement, ses 5 quartiers, ses associations, ses entreprises et ses habitants pour pouvoir contester des délibérations. Je ne souhaite pas que dans cette assemblée, des imprécisions ou des erreurs aient droit de citer sans qu'elles puissent être, par la suite, corrigées.**

■ **Le 2<sup>ème</sup> point** concerne cette fois, un débat qui dépasse les frontières du 3<sup>ème</sup> arrondissement. Là aussi, des choses fausses ont été assénées comme des vérités.

Je veux aujourd'hui rétablir certaines choses. D'autant plus quand il s'agit d'un débat aussi sérieux que les violences faites aux femmes.

Aujourd'hui, une femme est violée, en France, toutes les 7 minutes. Si cela est vrai, j'ai entendu, dans cette assemblée, une corrélation entre agression sexuelle et immigration. Laisser penser qu'une femme serait violée toutes les 7 minutes par un migrant est **complètement faux**.

Le rapport 2015 du collectif « Féministe Contre le Viol », en charge du numéro vert SOS VIOLS, a montré qu'en France, la victime connaît l'auteur du viol dans plus de 8 cas sur 10.

Dans plus de 50 % des cas, il s'agit même d'un proche de la victime, vivant avec elle. Mais ce n'est pas tout. Le bulletin montre que moins de 4 % des agressions sexuelles ont lieu dans la rue.

La plupart du temps, les agressions se produisent pendant la journée, commis par des hommes parfaitement intégrés socialement, parfois même, au-dessus de tout soupçon. Ce crime, qui frappe les femmes en très grande majorité, touche toutes les couches sociales, toutes les tranches d'âges. C'est un crime où, dans 8 cas sur 10, le violeur est connu de sa victime.

**Donc l'amalgame n'est pas justifié.** Par contre, les propos de Rolland Jacquet méritent, eux, d'être rappelés : la Mairie du 3<sup>e</sup> s'adresse à toutes les victimes. Nous les accueillons dans le cadre de l'accueil « violences faites aux femmes » et donc nous savons parfaitement quelles sont les victimes que nous accueillons. Oui, en France, une femme est violée toutes les 7 minutes, mais non, ce n'est pas le fait des migrants.

Sur ces deux points, je pense qu'il pourra y avoir un large consensus dans notre assemblée.

Je profite de cette communication pour rappeler le soutien du Conseil d'arrondissement et notre entière solidarité aux militaires, gendarmes et policiers qui, sont « sur le feu » depuis maintenant plus d'un an, mobilisés jours et nuits, pour garantir la sécurité de tous et qui ont fait l'objet d'un crime odieux au cours des dernières semaines. Je vous remercie.»

### **Délégations :**

**M. PHILIP :** « Chers collègues, je vous annonce que j'ai confié à Mme Amandine BARIOZ PLANCHE, conseillère d'arrondissement, la délégation de fonction et de signature en matière de santé et handicap, ce qui modifie légèrement la délégation de Mme Lucie BRIATTE.»

### **- Vote des rapports**

#### **1 - Délégation donnée aux Conseils d'arrondissement de préparer, passer, exécuter et régler les marchés sans formalités préalables**

**Mme BLEY, rapporteur, donne lecture du dossier :** « Il s'agit dans cette délibération de la transcription des directives européennes dans le droit des marchés publics et de la délégation aux conseils d'arrondissement de conclure des marchés publics, selon une procédure adaptée ou négociée, sans publicité ni mise en concurrence préalable.

Pour autant ces procédures doivent toujours respecter les principes de la législation en matière de marchés publics :

- liberté d'accès,
- égalité de traitement des candidats
- et transparence des procédures

Et ne sont possibles que

- dans des domaines délégués par le conseil municipal dont vous trouverez le détail dans la délibération, principalement autour de 2 axes, la communication et les festivités,
- et pour des marchés dont le montant est inférieur aux seuils européens de procédure formalisée, la collectivité territoriale peut recourir à une procédure adaptée dont elle détermine librement les modalités.

Je sollicite, mes chers collègues, un avis favorable sur cette délibération qui favorise facilité, souplesse et proximité dans la gestion des collectivités territoriales, et d'avance je vous en remercie. »

**Monsieur le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **2 - Programmation financière 2016 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle**

**Mme BLEY, rapporteur, donne lecture du dossier :** « Dans un environnement social et économique difficile, la zone d'emploi de Lyon enregistre un taux de chômage inférieur au taux national avec cependant une hausse de plus de 4 % sur un an. Le chômage progresse surtout chez les seniors et les populations issus des quartiers prioritaires sont toujours surreprésentées. A titre d'exemple, le chômage chez les jeunes atteint 45 % dans ces quartiers au lieu de 23 % dans le reste de la ville.

Dans un environnement budgétaire contraint avec une participation très importante cette année au redressement des finances publiques, (+ de 13 ms contre 4 ms en 2015) la Ville de Lyon maintient son engagement prioritaire en faveur de l'accès à l'emploi et à l'insertion, et la lutte contre les inégalités, grâce aux politiques publiques menées dans le cadre de la Maison de l'emploi et de la formation dont le GIP a été prorogé jusqu'en 2020.

Ces actions peuvent être menées directement, notamment par les clauses d'insertion dans les marchés publics, ou à travers le soutien à des associations partenaires de proximité selon les modalités de la programmation financière 2016 qui vous est soumise dans cette délibération.

Les actions de la Maison de l'emploi sont réalisées notamment dans le cadre du PLIE de Lyon, destiné aux personnes exclues durablement du marché du travail et cumulant les vulnérabilités. Le PLIE constituant également le volet emploi-insertion du contrat de ville 2015-2020, justifie à ce titre des fonds de la délégation de la politique de la Ville, inscrits dans la colonne 3 du tableau de la délibération. Le PLIE est adossé à des financements européens dans le cadre du FSE -colonne 4-

La programmation qui vous est soumise concerne les acteurs associatifs de proximité participant à la mise en œuvre du PLIE. Elle est basée sur un accompagnement global et personnalisé des personnes à insérer par un référent de parcours, après une orientation diagnostic, comportant des mises en situation de travail ou immersion dans le monde professionnel, la prise en charge de formation hors droit commun mais aussi la prise en compte d'actions complémentaires pour résoudre les difficultés adjacentes au problème de l'emploi.

La programmation 2016 atteint un total de 751 148 € et concerne 2 associations dans notre arrondissement l'UFCS et les Ateliers du Présent.

Je sollicite un avis favorable pour cette délibération, outil de la cohésion sociale et territoriale de notre ville, et d'avance je vous en remercie. »

**Monsieur le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**3 - Attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicaps, au titre de l'année 2016, pour un montant total de 89 600 euros**

**Mme BARIOZ PLANCHE, rapporteur, donne lecture du dossier.**

**Monsieur le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**4 - Attribution de subventions pour un montant total de 22 000 euros, à différents projets de consommation responsable portés par des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire - Approbation d'une convention annuelle mixte**

**Mme BRIATTE, rapporteur, donne lecture du dossier.**

**Monsieur le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**5 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 466 740 euros - Autorisation de signer les conventions de financement**

**Mme SERAPHIN, rapporteur, donne lecture du dossier.**

**Monsieur le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Mme SERAPHIN et Mme ROY ne prennent pas part au vote en leur qualité de membres d'une association bénéficiaire**

**6 - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 103 900 euros - exercice 2016**

**M. JACQUET, rapporteur, donne lecture du dossier :** « Nous avons là les propositions de participation de la Ville à l'activité d'associations de l'égalité femmes-hommes et l'action contre les violences faites aux femmes. Ces financements constituent un volet de l'action de la Ville en ce domaine

si crucial de l'égalité entre les deux moitiés de notre humanité, les femmes et les hommes. Le deuxième volet de l'action de la Ville est concrétisé par le deuxième plan d'action adopté en mars dernier par le conseil municipal, nous en avons parlé ici, et dont la version papier vient de sortir. Nous le porterons bien sûr à votre connaissance pour en suivre les actions et la finalité. Je vous propose donc d'adopter cette délibération et pour notre arrondissement elle concerne, quatre associations connues. Il n'y a pas en ce sens de choses nouvelles. L'avis de la commission était favorable à l'unanimité.»

**M. VAUDAN :** « Merci Monsieur le Maire, s'il m'est encore permis de m'exprimer devant vous sans me retrouver sous la menace d'une plainte, je vais donner une simple explication de vote. Mais d'abord je constate que vous êtes revenu à la raison, M. le Maire, en renonçant à votre idée de plainte à mon encontre, car vous savez en fait qu'il n'y a pas matière tout simplement, et je me réjouis de vous voir enfin à la hauteur de votre fonction. Mais, je vous demande par contre de maîtriser votre propos avant de donner des leçons, M. le Maire. Les événements de Cologne que j'ai évoqué lors du dernier conseil devraient plus vous choquer que mes propos et vous n'êtes pas revenu dessus. On ne vous pas entendu en parler, pas une ligne sur votre blog, pas un mot dans aucune de vos communications publiques. Cela suffit l'indignation à géométrie variable. Sur ce rapport qui nous concerne aujourd'hui, dans la liste des structures subventionnées, nous trouvons un bon nombre d'associations politisées, parmi lesquelles je retiens la présence du planning familial, qui, se situant à Villeurbanne, s'adresse à l'ensemble des arrondissements de la Ville donc aussi au 3<sup>e</sup>. Association connue pour faire notamment la promotion du genre, de la PMA, plus étrangement encore de l'accueil des migrants, ou pour ses porte-paroles qui se permettent de donner une consigne de vote lors des élections. Comme très souvent lors de nos conseils, sous couvert de bons sentiments, l'égalité hommes-femmes, la lutte contre les violences faites aux femmes, qui peut-être contre ? Mais, il s'agit là d'une délibération idéologique et je regrette une fois de plus d'être le seul à m'en émouvoir, je m'abstiendrai donc sur ce rapport. »

**M. BERAT :** « Deux choses sur le débat général, je voudrais quand même vous dire que nous n'allons pas accepter d'avoir une partie de pingpong permanente entre la gauche et l'extrême droite qu'elle soit indépendante ou pas. Si ce conseil doit devenir l'otage de vos « guéguerres » politiques parce que nous nous approchons des élections nationales et qu'à chaque fois vous allez nous créer le buzz pour arriver à faire monter la politique, il y a un moment où nous ne siégerons plus dans ce conseil, parce que nous ne sommes pas là pour cela. Il y a des problèmes assez concrets à régler, et la théâtralisation de votre action politique, je n'étais pas là la dernière fois, mais ce que j'ai pu en lire prête à l'étonnement. Nous n'allons pas rentrer dans ce jeu de la théâtralisation de vos échanges entre M. VAUDAN et votre majorité de gauche. J'espère que vous aurez et l'un et les autres le soin de revenir aux sujets du 3<sup>e</sup> chaque fois que cela est nécessaire. Sur ces dossiers, moi je ne me prononcerai que sur les dossiers du 3<sup>e</sup> car j'avais cru comprendre que c'étaient sur ceux-là qu'il fallait se prononcer. La question s'adresse à M. JACQUET. Il y a beaucoup d'associations avec des objets assez spécifiques sur une thématique qui est importante. Je voulais savoir comment les personnes qui sont concernées par ce genre de situation, sont orientées vers les associations ? J'imagine que lorsque ces personnes sont en difficultés, elles ne connaissent pas forcément le chemin pour y aller. Il y a plusieurs associations, donc qui sont les prescripteurs qui les envoient ? Et surtout vers la bonne association ? »

**M. JACQUET :** « Pour ce qui me concerne, les gens qui viennent me voir à ma permanence, effectivement je suis à même de les orienter vers telle ou telle association. Nous avons une permanence deux fois par mois le lundi après-midi, tenue par l'association FIL depuis 2009, avec un rapport régulier tous les ans. S'il s'agit, comme cela m'est arrivé, d'une personne victime de violences conjugales, l'orientation est facile, simple. Je milite pour que cette association bénéficie de nos subventions et puisse continuer à perdurer ses permanences qui sont si utiles. Nous avons été très surpris au début, du nombre de gens qui spontanément venaient, en apprenant qu'il y avait cette permanence. Là, pour ce qui concerne les orientations, les indications, les assistantes sociales, les personnalités de l'éducation, peut-être aussi le commissariat de police, chacun est à même de conseiller d'aller à tel ou tel endroit et de rencontrer telle ou telle association. Les quatre associations qui concernent notre arrondissement sont connues et peuvent bénéficier de notre orientation en fonction de la spécificité. Par exemple, une association qui conseille sur le bien vivre conjugal, c'est sûr que c'est une spécificité qui nécessite une connaissance de la demande et une connaissance de ce qu'elle fait. L'association femmes solidaires, est beaucoup plus générale ou généraliste si vous voulez. C'est en fonction des demandes et des besoins. Si l'on vient me voir pour une question de connaissance de la contraception, je vais orienter vers le planning familial qui n'est pas dans notre arrondissement mais à Villeurbanne et qui rayonne sur l'ensemble de l'agglomération. »

**M. BERAT** : « J'imagine que vous ne voyez pas tout le monde M. JACQUET ? Dans les réseaux comment s'organise l'orientation ? »

**M. JACQUET** : « Des assistantes sociales, des infirmières, des personnels spécialisés sont à même de rencontrer les publics concernés. Je vous ai répondu sur le rôle du planning familial qui est avant tout, d'agir pour la connaissance et la maîtrise de la contraception et de son corps, pour les femmes et les hommes. Cette question-là est très importante, y compris dans l'éducation et dans la sensibilisation. C'est pour cela que le planning familial fait des rencontres très utiles dans les lycées et les collèges »

**M. CORAZZOL** : « Merci M. le Maire de me donner la parole car je voulais revenir sur un élément. Lorsque M. VAUDAN lie la courbe du nombre de migrants à la courbe du nombre de viols, ce n'est pas un débat de politique politicienne, mais c'est un débat de valeurs. C'est un débat de Républicains, et j'aurais souhaité qu'à un moment donné les Républicains puissent se retrouver sur ces valeurs, car au-delà de nos différences politiques, nous aurions pu nous retrouver là-dessus. Je constate simplement que vous rejetez cela à l'aune de politique politicienne, à priori négative, mais je trouve que ce sont des débats qu'il faut avoir dans le 3<sup>e</sup> arrondissement car ce sont des débats aussi locaux, nationaux, régionaux, européens. Effectivement, nous pouvons discuter de ce genre de choses dans le 3<sup>e</sup> et je crois que le Maire a bien fait de mettre les choses au point sur ce type de débats et de propos déplacés qu'a eu M. VAUDAN. Je vous voulais juste donner mon point de vue sur ce débat. »

**M. BERAT** : « Portez plainte si vous estimez que c'est nécessaire et arrêtez de faire de la mousse autour. »

**Monsieur le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**Abstention de l'Elu sans étiquette (R. VAUDAN)**

**7 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, développement réseaux, foyers-restaurants), pour un montant de 547 017,15 euros. Approbation et autorisation de signer les conventions de financement**

**M. BEL, rapporteur, donne lecture du dossier** : « La présente délibération est très classique, elle prévoit d'attribuer des subventions à des associations très connues de l'arrondissement.

Le montant global directement lié à l'arrondissement est de 159 900€ et se découpe de la manière suivante :

-150 000 € pour L'UGFRL service de portage de repas à domicile qui a servi cette année 91 044 repas en foyer et 162 200 repas en portage à domicile.

-2 500 € pour les « 10 corps » qui proposent un projet de danse en établissement, notamment à Danton, avec des jeunes venant d'écoles voisines.

-1 500 € pour nos amis de « l'Olivier des Sages »

- 600 € pour l'association « Loisir Solidarité Retraite »

-1 000 € pour « Bien Vieillir dans son quartier »

-1 300 € pour le « Crias Mieux Vivre »

-3 000 € pour le « CODAP » qui sera une fois de plus, très présent lors de notre semaine bleue d'octobre.

Auxquels il faut rajouter un montant de 10 000 € partiellement lié à notre arrondissement pour des projets spécifiques de collecte solidaire des encombrants, chez les personnes âgées ou chez les personnes à mobilité réduite. Bien évidemment, le 3<sup>e</sup> arrondissement en profite autant que les autres. Cette somme se découpe de la manière suivante :

- 5000€ pour l'association EMMAUS Lyon dont le siège est à VENISSIEUX

- 5000€ pour le Foyer-Notre Dame des sans-abri dont le siège est dans le 7<sup>ème</sup>

Toutes ces associations ont une incidence sur le bien-être des séniors de l'arrondissement. Cette incidence est depuis longtemps reconnue. Pour leurs actions bienveillantes qui, pour beaucoup sont quotidiennes, ces associations méritent une fois de plus notre soutien. C'est pour cela, mes chers collègues que je vous demande de bien vouloir approuver ce projet de délibération. Merci.»

**M. VAUDAN** : « Une explication de vote M. le Maire encore, je suis navré M. BEL, mais je vais m'opposer à cette subvention pour nos amis de l'Olivier des Sages. Pour les mêmes raisons que j'ai évoquées la semaine dernière et en plus conforté par les propos de M. le Maire puisque cette association s'adresse donc aux Chibanis, je vous remercie de cet aveu. Nous sommes en plein dans une association qui n'est pas dans un intérêt général mais un intérêt particulier et donc communautaire. Par

conséquent, cette association ne devrait pas recevoir d'argent de la collectivité, je m'opposerai à cette subvention. »

**Monsieur le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**Vote contre de l'Elu sans étiquette (R. VAUDAN)**

### **8 - Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des Ecoles sur le Projet de Réussite Educative (PRE) 2016**

**M. BENHAYOUN, rapporteur, donne lecture du dossier :** « Il s'agit d'une convention annuelle, que nous renouvelons fréquemment et régulièrement avec la Caisse des Ecoles puisque c'est elle qui a la responsabilité de l'organisation et de la gestion du programme de réussite éducative. Le programme de réussite éducative est un dispositif qui s'adresse aux enfants en maternelles, en élémentaires et au collège qui sont repérés par les professionnels du droit commun et qui sont orientés sur ce dispositif pour pouvoir bénéficier d'accompagnement spécifique au regard de leur situation scolaire mais aussi de leur environnement familial. Ce dispositif s'adresse uniquement aux enfants qui sont scolarisés dans les écoles en quartier politique de la ville, Guillotière, Painlevé. Ce dispositif fait ses preuves depuis plusieurs années, et il bénéficie de financement de l'état mais aussi de la Ville de Lyon qui s'investit fortement dans le programme de réussite éducative. »

**Monsieur le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **9 - Attribution de subventions aux associations d'anciens combattants**

**Mme ROY, rapporteur, donne lecture du dossier :** « Il s'agit de l'attribution de subventions pour 3 associations d'Anciens combattants de notre arrondissement et pour l'Association de Coordination des secteurs USEP de Lyon en raison des « Chemins de la Mémoire ». Les subventions pour les Associations d'Anciens Combattants ont pour objet la participation au fonctionnement général pour deux d'entre elles, les 2 associations concernées sont la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie ou FNACA pour un montant proposé de 600 euros et Les Frères d'Armes pour une proposition de 1000 euros. La troisième subvention concerne la participation aux frais de visite notamment du Mémorial de Montluc et du CHRD pour l'Association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de l'Equipement. Cette association connaît son origine au lendemain de 1918. Cette association honore chaque année les agents défunts lors des deux conflits mondiaux et notamment, pour la seconde guerre mondiale, Maurice Portefaix, directeur de l'époque, membre du réseau NAP, Noyautage des administrations, qui a payé de sa vie son engagement. La subvention proposée est de 500 euros. La subvention pour l'Association de Coordination des secteurs USEP de Lyon, d'un montant proposé de 800 euros, sera dédiée à la participation au projet « Les Chemins de la Mémoire » ainsi qu'à des randonnées sur des lieux de mémoire et à la rencontre de témoins, de résistants civils et militaires, de rassemblement, de temps protocolaires et de cérémonie. Je rappelle cette année que plusieurs actions de cette association ont eu lieu dans notre arrondissement place Charles de Gaulle pour la Fête de l'Europe, ainsi qu'au Mémorial de Montluc et au Jardin de Montchat pour la présentation du Monument aux Morts de la seconde guerre mondiale. Je vous remercie d'approuver ces propositions de subvention. »

**Monsieur le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **10 - Attribution de subventions de fonctionnement à 37 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du théâtre pour un montant global de 259 000 euros - FIC et approbation des conventions correspondantes**

**M. MALESKI, rapporteur, donne lecture du dossier :** « Nous avons plusieurs délibérations œuvrant dans le domaine du fond culturel d'intervention et comme vous l'avez souligné M. le Maire, il s'agit là du secteur théâtre. Plusieurs compagnies qui lieux sont concernés dans le 3<sup>e</sup> arrondissement par cette délibération. Nous avons la Friche Lamartine pour un montant de 2000 €, le théâtre Tête d'Or pour une manifestation qui a eu lieu dernièrement et qui s'appelait la Belle et la Bête, pièce de théâtre, faite en collaboration avec les enfants des écoles du 3<sup>e</sup> arrondissement, le Comité 8.1 créé en 2012, Fantômas créée en 2014 , pour un montant de 2000 € respectivement et 3000€. »

**Monsieur le Maire met le rapport aux voix.**  
**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**11 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à des associations des secteurs de la danse et du cirque sur le Fonds d'Intervention Culturel pour un montant global de 136 500 euros - Approbation d'une convention avec la Compagnie Propos**

**M. MALESKI, rapporteur, donne lecture du dossier.**

**Monsieur le Maire met le rapport aux voix.**  
**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**12 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à 7 associations du secteur arts numériques et du secteur lecture pour un montant global de 33 300 euros sur le Fonds d'Intervention Culturelle**

**M. MALESKI, rapporteur, donne lecture du dossier :** « Nous sommes concernés par trois demandes de subventions. L'une par la compagnie AADN que nous connaissons bien et qui est partenaire de nombreuses manifestations dans le 3<sup>e</sup> arrondissement. Nous parlions justement des Hommes Debout, ce sont eux qui avaient réalisé la magnifique exposition pour le 8 décembre 2009. L'Espace Hillel est concerné aussi pour un montant de 3500 €. »

**Monsieur le Maire met le rapport aux voix.**  
**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**13 - Programmation de la Fête de la Musique 2016 - Attribution de subventions aux associations pour un montant total de 28 800 euros - Approbation de conventions types.**

**M. MALESKI, rapporteur, donne lecture du dossier :** « La Fête de la Musique a commencé dès midi puisqu'il y avait un concert au centre commercial de la Part Dieu. Plusieurs manifestations sont prévues ce soir dans tout l'arrondissement, Place Guichard avec la Maison pour Tous des Rancy qui nous présentera des groupes locaux, sur la place Ballanche, la Taverne Gutenberg qui fera un spectacle de capoeira, sur la place Jutard, un duo de chant, sur la place Voltaire, une soirée reggae, square Sainte Marie Perrin, qui n'est pas une sainte locale mais est l'architecte en chef de la basilique de Fourvière et le beau-père de Paul Claudel, un spectacle Rn'B électro qui fonctionne très bien, il s'agit de la 3<sup>e</sup> édition, franc succès car il y a déjà eu 2500 personnes qui ont participé à cette manifestation. Nous avons reconduit l'opération cette année car cela attire de nombreux fans. Place de l'Eglise à Montchat, nous avons deux soirées, une organisée par l'Harmonie de Montchat et une soirée par les commerçants, l'esplanade du Dauphiné verra des musiques traditionnelles d'Afrique et ensuite place Bir Hakeim, Bala con Migo, soirée dansante. »

**M. PHILIP :** « Pas de demande de parole, même pas pour corriger la place du Dauphiné. »

**M. MALESKI :** « Ah oui l'esplanade Nelson Mandela. »

**Monsieur le Maire met le rapport aux voix.**  
**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**14 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association Lamartine pour l'organisation du festival "Lamartine à la plage" du 23 au 25 septembre 2016 à la Friche Lamartine dans le 3e arrondissement.**

**M. MALESKI, rapporteur, donne lecture du dossier :** « Oui Lamartine à la Plage qui devient un festival incontournable du 3<sup>e</sup> arrondissement qui a été décalé cette année et qui ne sera pas le premier weekend de septembre mais qui aura lieu du 23 au 25 septembre. Là aussi c'est une manifestation importante et je vous invite à rendre visite à ce festival. »

**Monsieur le Maire met le rapport aux voix.**  
**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**15 - Attribution de subventions de fonctionnement à 10 structures socio-éducatives et à la Caisse des Ecoles de la Ville de Lyon, dans le cadre du "dispositif ticket sport", pour un montant total de 30 545 euros - Signature de conventions d'application**

**M. ACHACHE, rapporteur, donne lecture du dossier :** « Il s'agit là d'une délibération que nous avons chaque année qui consiste à attribuer une subvention en deux fois 4000 € parce que c'est cofinancé par le Direction des Sports et par la Direction du Développement Territoriale pour une aide

aux pratiques sportive et culturelles pour les associations du 3<sup>e</sup> arrondissement. La Maison pour Tous comme chaque année, est l'organisme qui coordonne avec deux principes sur les tickets sport :

- le premier est qu'il doit rester à charge de la famille un montant. Nous prenons en charge entre 40 à 70% du montant avec un maximum de 200 €,

- le deuxième principe qui relève d'ailleurs d'une commission, car il ne s'agit pas juste d'envoyer un chèque à la famille pour l'association, c'est une prise en charge globale de la famille pour cerner les difficultés qu'il peut éventuellement y avoir. »

**Monsieur le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **16 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité**

**M. ACHACHE, rapporteur, donne lecture du dossier :** « les Lions du Sport, je ne vous présente plus ce principe. Simplement les associations qui en sont bénéficiaires pour le 3<sup>e</sup> arrondissement ce trimestre :

- l'association des anciens gymnastes qui siège dans les locaux de l'Elan de Lyon, et qui s'occupe de faire l'aide et le « back office » des compétitions sportives de gymnastique,

- Lyon 3 Futsal, petite association de foot salle pour nous allons aider pour un montant de 500€ d'achat d'équipements,

- le Club Lyon Kyokushinkai qui est un art martial et qui a fait un tournoi international en mars dernier à la Maison du Judo. »

**Monsieur le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **17 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros au Comité Régional de la Retraite Sportive Rhône-Alpes pour la 1ère édition de « Nordic Walk in Lyon» du 15 au 16 octobre 2016.**

**Approbation d'une convention mixte.**

**M. ACHACHE, rapporteur, donne lecture du dossier :** « Le CODAPS, club que nous connaissons bien avec mon collègue Jean-François BEL. Ils ont appelé cela la « Nordic Walk in Lyon », mais nous allons dire que c'est le premier rendez-vous national de marche nordique en ville. Chose qui n'a pas été précisée dans la délibération, il ne s'agit pas d'une course mais d'une randonnée de marche nordique qui aura lieu au sein de la Ville de Lyon, les samedi 15 et dimanche 16 octobre. Je ne vais pas vous réexpliquer tous les bienfaits de la marche nordique, pour le sport adapté et le sport tout court, donc pour notre santé. »

**Monsieur le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **18 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'Association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière pour l'organisation de la manifestation "Lyon Kayak", du 17 au 18 septembre 2016.**

**Approbation d'une convention mixte.**

**M. ACHACHE, rapporteur, donne lecture du dossier :** « L'association " Kayak Lyon Oullins Mulatière " a ses locaux en bas du pont Pasteur mais qui a son siège social dans le 3<sup>e</sup> arrondissement. Depuis de très nombreuses années, cette association organise la descente de la Saône, un petit peu déguisé, un peu fun, pour ceux qui l'ont déjà vu courant septembre. Cette année ce sera le 17 et 18 septembre avec deux nouveautés :

- la première, une participation de handisport qui feront la descente de la Saône, aux jeux olympiques à Rio il y aura une discipline de canoë kayak handisport.

- la seconde est que cela sera ouvert aux kids de 10/15 ans.

Le montant de la subvention est de 20000 €. »

**Monsieur le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **19 - Attribution d'une subvention de 8 000 euros à l'Association "Généralions Roller", pour l'organisation de la 13e édition de "Lugdunum Roller Contest", le 25 septembre 2016.**

**M. ACHACHE, rapporteur, donne lecture du dossier :** « 13e édition de "Lugdunum Roller Contest", c'est l'association qui organise les sorties en rollers un vendredi soir par mois et qui fait une grosse manifestation le dimanche 25 septembre, la "Lugdunum Roller Contest". Il s'agit de les aider à hauteur

de 8000 € pour l'organisation de cette manifestation. »

**Monsieur le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**20 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'Association "La Rage" pour l'organisation de la manifestation « BMX Street Station », du 3 au 4 septembre 2016.**

**M. ACHACHE, rapporteur, donne lecture du dossier :** « Je finis par l'association « La Rage », festival que nous avons un peu créé avec l'aide à l'époque de Najat VALLAUD-BELKACEM, Cette association s'est exportée en dehors des frontières du 3<sup>e</sup> arrondissement, mais elle organise une compétition, une fête du BMX qui aura lieu dans le 7<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> et place Guichard pour le 3<sup>e</sup>. Il s'agit de les aider à hauteur de 4000 €. »

**Monsieur le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**21 - Approbation du nouveau Règlement Intérieur du Château sans souci – 36 avenue Lacassagne à Lyon 3e**

**Mme ROLLAND-VANNINI, rapporteur, donne lecture du dossier :** « L'objet de ce projet de délibération est de redéfinir les horaires d'ouverture du Château Sans Souci. Avec comme but de rendre plus lisible le fonctionnement de ce lieu et de ses espaces mutualisés, et de générer des économies de fonctionnement dans un cadre budgétaire contraint. En l'occurrence, il vous est proposé de mieux adapter l'amplitude horaire aux demandes des associations utilisatrices de la Maison des associations du Château Sans Souci. La modification des horaires d'ouverture porte essentiellement sur le début de semaine, sachant que l'équipement était déjà fermé au public le lundi matin. En soirée, les activités s'arrêteront à 22h au lieu de 23h précédemment. Ce qui constitue aussi une adaptation à l'environnement très urbanisé de ce quartier, et notamment au respect de la tranquillité des riverains. Le descriptif complet de l'équipement et ses conditions de mise à disposition aux associations, au travers d'une convention d'occupation, sont plus amplement détaillés dans le dossier du rapport. Je préciserai simplement que le nouveau règlement prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 et que les quelques associations concernées par ces ajustements d'horaire ont été avisées bien en amont de manière à pouvoir bénéficier de nouveaux créneaux hebdomadaires au Château Sans Souci, ou en concertation avec leurs responsables d'un nouveau lieu pour le maintien de leurs activités. Je vous remercie donc de bien vouloir approuver ce projet de délibération. »

**M. BERAT :** « Deux points sur ce dossier, un général et un point plus technique. Je comprends mal le lien entre ce qui nous est présenté ce soir et ce que vous avez annoncé sur la nouvelle vocation de l'établissement. Vous avez fait un peu de teasing en nous disant que le Château Sans Souci allait changer de vocation, que nous allions vers un autre modèle. Là, vous nous présentez un nouveau règlement où les seuls changements sont des changements sur les horaires d'ouverture, je voulais juste avoir une explication. C'est annoncé dans la presse aujourd'hui comme devant être un sujet de débat, je voulais savoir si cet équipement va changer de vocation ou pas et à quelle échéance. La question technique porte sur le règlement. Je regrette que l'on ne puisse pas tenir de réunions à caractères politiques dans cet équipement. Pour reprendre ce que disait M. CORAZZOL, la République, la Démocratie, passent aussi par des activités politiques. Une activité politique ce n'est pas quelque chose de malsain en soi et je ne comprends pas qu'on interdise des activités politiques. Cela veut dire des réunions, des permanences d'élus puisque j'avais demandé à en tenir dans cet équipement et que vous aviez refusé de l'accorder. Je trouve que pour la démocratie locale c'est une vraie difficulté, je suis sûr que l'on pourrait ouvrir à des manifestations politiques sans que cela pénalise les associations en termes de créneaux. Je regrette vraiment cet objet restrictif et je propose un amendement tendant à supprimer cette phrase : Toute réunion à caractère politique, sera formellement interdite. »

**Mme ROLLAND-VANNINI :** "Effectivement, ce projet de délibération concerne uniquement le règlement intérieur du Château Sans Souci. Il est vrai, et vous avez raison M. BERAT, M. le Maire avait déjà évoqué l'hypothèse d'une reconversion du Château Sans Souci lors d'une réunion du CICA. Il n'y a pas d'évolution notable et fondamentale à ce jour, sinon nous ne vous aurions pas proposé de voter un nouveau règlement intérieur. Vous l'imaginez bien, vous avez été à ce niveau de responsabilité comme nous aujourd'hui, c'est un projet de longue haleine. En plus, ce n'est pas uniquement à la mairie de le porter. Si nous modifions cet espace qui est actuellement géré avec des créneaux horaire mutualisés, en MJC, en Centre social ou autre, il nous faut une association pour

le faire avec nous. Je le répète c'est un projet de longue haleine et nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler au moment opportun."

**M. PHILIP** : « Je ne peux mettre l'amendement aux voix puisqu'il faut le déposer 48 heures à l'avance. Nous allons voter le texte tel qu'il est. »

**Monsieur le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**Vote contre de l'Elu du Groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - ENSEMBLE POUR LYON (P. BERAT)**

**Vote contre des Elus UDI (M-H. BENZAOUÏ + pouvoir C. BOS)**

**22 - Lyon 3e - Cessions de lots de copropriété d'un immeuble situé 40 rue Voltaire au profit de Cité Nouvelle - EI 03399 - Numéros inventaire 03399A001 – 03399A002 – 03399A003 – 03399A004 – 03399A005 – 03399A006 – 03399A007- 03399A010**

**Mme PANASSIER, rapporteur, donne lecture du dossier** : « Il y a bien longtemps, à la fin du siècle dernier, il avait été envisagé un projet d'aménagement autour de la place Voltaire, mais pas seulement. En effet, il était envisagé de démolir de nombreux immeubles jugés insalubres et abritant une population à l'époque pas véritablement bienvenue dans le quartier. Mais ce projet a été abandonné et la place Voltaire a été aménagée comme elle l'est encore aujourd'hui. Etait restée l'idée de démolir un îlot pour créer un espace public dans ce quartier historiquement dense. S'il avait été envisagé à l'échelle de l'îlot, il a été aménagé dans sa partie nord, c'est l'espace vert Simone Presle à l'angle des rues Chaponay et Voltaire. Un espace que nous avons requalifié dernièrement et qui donne pleine satisfaction aux habitants, petits et grands, et associations du quartier. Mais de fait, la Ville avait lancé des acquisitions pour conduire les démolitions sur l'ensemble du tènement. Elle est donc propriétaire de différents lots dont le 40 rue Voltaire. Lors de la modification n°7 du PLU, il a été acté le fait de réduire la parcelle de l'emplacement précité et comme nous ne poursuivrons pas cette idée de démolition, la Ville de Lyon, dans un souci de bonne gestion de son patrimoine a décidé de vendre cette opération à Cité Nouvelle pour développer l'offre locative sociale, et ce, au prix fixé par les domaines de 590 000 €. »

**Monsieur le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**23 - Lyon 3e – Acquisition par la Ville de Lyon du terrain d'assiette du futur parc public RVI – Feuillat situé avenue Lacassagne angle rue Feuillat - EI 03388 - N° d'inventaire 03388 T 001-01 – vote de l'opération 03388004 et affectation d'une partie de l'AP 2012-1 – programme 00012.**

**Mme PANASSIER, rapporteur, donne lecture du dossier** : « Nous le savons tous, quand les fonciers correspondent précisément à ceux qui en auront la responsabilité, notamment en termes de gestion et d'entretien, c'est un gage de bon fonctionnement. Vous connaissez l'opération globale conduite sur le tènement RVI, et notre volonté de créer sur la parcelle qui fait l'objet de ce rapport, un grand parc public dont Lucie BRIATTE pourra vous présenter l'avancée. Ce rapport porte sur le rachat à la Métropole de l'assiette foncière précise du futur parc public dont la Ville assurera la gestion pour un montant de 532 800 €. Je vous remercie d'approuver ce rapport et si vous le souhaitez je peux vous préciser l'avancée des opérations mitoyennes. Vous le savez, borde ce parc public, l'école Emile Cohl qui a récemment pris ses fonctions dans ses nouveaux murs et je vous invite vraiment tous à aller visiter ces nouveaux locaux car c'est une belle opération, pas totalement terminée à l'intérieur, mais l'école fonctionne et je pense qu'à la rentrée tout ira bien. Vous connaissez aussi l'immeuble qui accueille en RDC la bibliothèque, où les équipements sont déjà arrivés, et qui pourra être mise en fonctionnement après la rentrée. Au-dessus, les logements sociaux sont terminés et les premiers emménagements auront lieu en juillet. Parallèlement, de l'autre côté du parc, les travaux de la future résidence qui comprend 198 unités d'hébergement sont en cours. Elle sera livrée au deuxième semestre 2017, peut-être avant. Elle représente plus de 15 millions d'investissement et est construite par les architectes Garbit et Blondeau. »

**Monsieur le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**24 - Lyon 3e - Acquisition par la Ville de Lyon de lots de copropriété situés 278-280 rue Paul Bert - EI 03402 - Numéros inventaire 03402 A010 - 03402 B001 - 03402 B002 - 03402 B003 - 03402 B004 - 03402 T001-01- opération 03402002 et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme 00020**

**Mme PANASSIER, rapporteur, donne lecture du dossier** : « C'est effectivement l'acquisition des

lots situés 278-280 rue Paul Bert qui vous est proposée ce soir. Cette acquisition faisait partie d'un emplacement réservé inscrit au PLU. Il vous est donc proposé d'acquérir ces lots pour un montant de 328 000 € et je vais laisser la parole à Anne BRUGNERA pour vous préciser le sens que nous voulons donner à l'avenir de ce secteur autour de l'école. »

**Mme BRUGNERA :** « Effectivement, il s'agit de la parcelle située entre le polygone et la cour de la maternelle Meynis, qui accueille aujourd'hui une carrosserie et un petit immeuble derrière. C'était une parcelle sur laquelle la Ville de Lyon avait des projets d'acquisition depuis de nombreuses années car elle était incluse dans le projet du polygone. Le polygone devait être construit sur la parcelle actuelle et celle-ci. Mais elle a été plus longue à acquérir. Nous sommes très contents que les acquisitions se poursuivent. Quand elles seront toutes achevées, nous réfléchirons à la réorganisation du polygone en une extension ou une extension de cour pour ce groupe scolaire qui est conséquent dans l'arrondissement. »

**Monsieur le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **Questions diverses.**

**M. BERAT :** « J'aurai deux questions diverses qui illustrent les problèmes que nous avons à traiter ici, même si nous devons les traiter en questions diverses M. CORAZZOL. »

#### **1 – Les grèves de cantine et le service d'accueil dans les écoles**

**M. BERAT :** « La première porte sur les grèves de cantine et le service d'accueil dans les écoles. Nous avons vécu une période difficile ces dernières semaines avec de multiples grèves et de gros gros tracas pour les parents qui sont obligés de récupérer les enfants à midi. Je sais, vous allez nous dire d'une part que la grève est un droit constitutionnel, merci M. JACQUET j'avais anticipé, mais aussi d'autre part que c'est compliqué parce que c'est un mouvement national avec des préavis déposés pour plusieurs semaines. Je ne nie pas la difficulté, il n'empêche qu'il me semble que la Ville dans ses priorités doit vraiment « mettre le paquet » pour simplifier la vie des parents. Si je prends par exemple l'école Charial où il y a eu 10 jours de grève en 2015, et depuis le début de l'année 2016 il y aurait eu 14 jours de grève, et pendant 14 jours les parents doivent aller chercher les enfants pendant la pause, il faut être conscient de ce qu'est la vie d'un actif. Vous n'êtes pas à la maison, vous êtes au travail et ce n'est pas dans n'importe quel travail que l'on vous autorise de partir à 11h00 et de revenir à 14h00, il y a tout de même des gens qui sont sous contraintes professionnelles. Concrètement pour ces personnes-là, si nous n'arrivons pas à nous arranger, ils doivent poser des RTT, ou des jours des congés. Cela devient un peu compliqué et quand nous sommes sur de tels volumes de jours qu'il faut poser, c'est un problème important et je pense que la Ville, vous devriez redoubler d'efforts pour arriver à trouver des solutions. Deux exemples, Mme BRUGNERA, je ne sais pas si c'est vous qui allez me répondre, j'avais posé la question de Meynis, et vous m'aviez dit que c'était un peu compliqué parce que le centre d'accueil avait des conditions particulières à mettre en place ... Je constate que plusieurs semaines après il n'y a toujours pas de solutions et que nous n'avons pas de débouchés sur le sujet depuis des mois. Les parents de Meynis sont dans la difficulté de façon systématique et sur Charial, toujours dans le quartier Vilette, il n'y a aucune solution de mise en place. Donc ces deux écoles, et il y en a sans doute d'autres, ont connu une situation très pénible. Nous vivons dans une situation de « chienlit » comme certains l'ont dit au niveau national du fait de votre gouvernement. Je vais vous dire que les parents actifs sont à bout et qu'il est temps que la Ville trouve une solution, et que nous n'allons pas redémarrer l'année prochaine dans les mêmes conditions en laissant effectivement aux parents, gérer l'incurie gouvernementale au plan social. Que pensez-vous faire concrètement pour ne pas perturber aussi fortement la vie des familles ? »

**M. BENHAYOUN :** « Oui tout à fait plusieurs éléments de réponse. Je vais déjà vous parler de ce qui est fait parce que nous avons fait beaucoup et M. BERAT vous le disiez à l'instant, nous sommes dans le cadre, confrontés comme toutes les collectivités de France et de Navarre aujourd'hui a des mouvements de protestation qui s'ils s'inscrivent dans la durée relèvent effectivement d'appel à la grève nationale. Ensuite, parce que nous sommes aussi confrontés à une situation qui consiste à voir que les agents qui se mettent en grève, peuvent le faire jusqu'à la dernière minute et ça c'est le droit qui le dit. Cela nous oblige à anticiper au maximum, mais ce n'est pas forcément toujours évident. Pour autant nous avons

fait un très gros travail, parce que pour recevoir très régulièrement les mises à jour des cantines qui sont fermées, qui sont ouvertes et des accueils qui sont organisés par la Ville, il y a un très important travail réalisé par la collectivité puisque que sur chacune de ces journées de grève, depuis plusieurs semaines, la plupart des enfants peuvent être accueillis dans de bonnes conditions. Cela veut dire que soit, le restaurant est ouvert, soit le restaurant est fermé mais la Ville met en place, ce que l'on appelle un accueil piquenique, qui permet aux enfants d'être accueillis avec un repas fourni par les familles selon des conditions d'encadrement qui, à la fois relèvent du droit, mais également permettent aux enfants d'être accueillis dans toutes les conditions de sécurité. Et c'est en cela que parfois dans quelques écoles, nous sommes en difficulté pour mettre en place cet accueil piquenique parce que le nombre de grévistes est trop important pour pouvoir accueillir les enfants, et les taux d'encadrement sur le temps de la pause méridienne ne nous permettent pas d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions. C'est pour cela que l'accueil piquenique ne peut pas forcément être mis en place. Vous avez parlé plus particulièrement de la situation de l'école Charial, concernant celle-ci nous avons des relations extrêmement régulières avec les représentants de parents d'élèves, en l'occurrence l'AIPE, que j'ai encore eu au téléphone en ce début de semaine, et la plupart du temps je dois le dire, j'appelle systématiquement les représentants de parents d'élèves dès que la situation de la restauration est connue sur leur école, lorsqu'il y a un accueil piquenique ou une fermeture pour les en informer au plus tôt, et pour que la diffusion de l'information se fasse dans les meilleures conditions possible. Sur l'école Charial, nous avons la semaine dernière, mis en place un accueil tout à fait particulier et innovant en relation étroite avec les parents, je voudrais le noter et le souligner dans cette qualité d'innovation et dans cette particularité. Nous avons mis en place un accueil conjoint, à la fois avec les personnels de la Ville qui n'étaient pas gréviste de jour-là, et en même temps pour pouvoir faciliter l'accueil des enfants et assurer leur sécurité, nous avons mis en place avec les parents un accueil avec le concours de parents bénévoles qui donc, concomitamment aux agents de Ville présents, ont pu accueillir les enfants dans les meilleures conditions possible. Je le dis, dans les meilleures conditions possible dans la mesure où j'ai eu l'occasion de m'y rendre et de le constater que les enfants étaient parfaitement accueillis et l'ambiance était extrêmement bonne. Je crois pouvoir dire que dans ce type de situation là, indépendamment des problématiques qui sont posées aux parents nous mettons absolument tout en œuvre pour faire en sorte que le quotidien des familles soit le plus simple possible et ce dans un cadre de concertation extrêmement fort. En matière de communication, je souhaite le préciser, premièrement les services dès qu'ils ont connaissance de la situation des restaurants scolaires ouvertures/fermetures/accueil piquenique, envoient systématiquement une affiche Ville de Lyon à destination des régisseurs ou des sous régisseurs de la restauration afin que l'affichage soit fait dans les meilleurs délais, en général dans les 24 ou 48 heures. Comme j'ai eu l'occasion de le dire à l'instant, j'appelle systématiquement les représentants de parents d'élèves afin de pouvoir actionner tous les leviers possibles et que les parents soient aussi prévenus dans les meilleurs délais. Enfin, quand il s'agit de la grève des enseignants car cela arrive sur certaines journées d'actions, c'est le cas pour jeudi, la Ville met en place un service minimum d'accueil dans le cadre du droit, à savoir quand 25% des enseignants sont absents, la Ville est en capacité et en droit de pouvoir mettre en place ce service qui est fait à Maison du Judo. La semaine dernière nous étions sur l'école Louise, cette semaine ce sera l'école Mazenod qui bénéficiera de cet accueil. A chaque fois, je fais un travail là aussi, en plus de celui des services, d'échange, de discussion et de relation avec les représentants des parents d'élèves afin d'assurer un maximum d'information. »

## **2 – Tranquillité nocturne à l'approche des beaux jours.**

**M. BERAT :** « La deuxième problématique que j'ai déjà évoquée en conseil municipal, et cela n'a pas eu l'air de retenir l'attention de M. SECHERESSE, c'est le moins que l'on puisse dire. Nous savons tous qu'avec l'arrivée des beaux jours et des grandes soirées, je crois que cette fois c'est bien parti, il y a un certains nombres d'espaces publics qui vont poser problèmes, en termes d'occupation, de nuisances nocturnes. Sur le quartier Vilette, toujours, depuis quelques semaines nous avons droit à des rodéos dans la rue, sans qu'il se passe quoique ce soit pour arriver à réprimer cela. Ensuite, je voudrais savoir sur l'esplanade Mandela, qu'est-ce que concrètement vous prévoyez pour éviter que cet espace devienne jusqu'à n'importe quelle heure de la nuit, un espace barbecue sous les fenêtres de personnes qui aimeraient bien pouvoir dormir la nuit et qui travaillent le matin et qui doivent se lever. Concrètement qu'avez-vous mis en place pour la maîtrise d'un espace public qui est totalement ouvert mais où il y a des règles qui existent dans cette ville en matière de tranquillité nocturne. »

**M. PHILIP :** « Concernant la deuxième question il est vrai que quand il fait beau, nous avons un peu

plus de difficultés. Aujourd'hui les difficultés sont concentrées sur deux endroits, qui sont la place du Château à Montchat et les rodéos dont vous avez parlé à Villette. Il y a beaucoup d'efforts qui sont faits. Je vous rappelle qu'il a été décidé lors du dernier conseil municipal d'armer les policiers municipaux, cela entraîne des modifications d'horaires et que nous pouvons maintenant avoir des policiers après minuit ce qui n'était pas le cas précédemment. Nous pouvons nous concentrer sur ces points chauds et essayer de les régler. Il est vrai aussi que la situation ponctuellement est assez compliquée puisqu'il y a l'Euro, les grèves, un certains nombres de choses et que la police est extrêmement fatiguée, ce n'est pas un secret d'état. Ils font un travail absolument formidable mais il peut arriver qu'il y ait quelques problèmes qui sont des problèmes de tranquillité qui ne sont pas très faciles à régler. Par ailleurs, nous n'avons eu avec Martine ELBAHAR qui est sur le terrain continuellement, aucune plainte concernant l'esplanade Mandela et les barbecues, et que si des gens portent plainte nous nous en occupons mais s'ils ne portent pas plainte nous ne nous en occupons pas. Je signale pour votre information à tous, que les 150 policiers nationaux qui ont été supprimés à Lyon, ne l'ont pas été par le gouvernement actuel mais bien pas le précédent. Si ce n'est pas notre gouvernement c'était donc le vôtre. »

**M. BERAT :** « Sur cet argument que vous nous ressortez depuis maintenant 10 ans... »

**M. PHILIP :** « Je n'y peux rien ce n'est pas moi qui les ai supprimés. »

**M. BERAT :** « Nous allons regarder devant. Si vous pouvez donner des consignes aux policiers municipaux pour aller voir quand même ce qui se passe, armés ou pas car je ne pense pas qu'il y ait besoin d'être armé pour demander à quelqu'un de ne pas faire de barbecue. »

**M. PHILIP :** « Ils doivent être armés passé minuit. »

**M. BERAT :** « Je pense que cela serait quand même bien et je répercuterai ce que vous venez de me dire aux habitants qui m'ont saisis. »

#### **Retour sur la question diverse n°1**

**M. BERAT :** « Je voulais dire M. BENHAYOUN, que je comprends encore une fois la difficulté, mais nous ne pouvons pas demander aux parents avec le nouveau règlement d'avertir quelques jours à l'avance quand leurs enfants ne vont pas pouvoir aller à la cantine, et qu'effectivement ils soient eux-mêmes informés le soir même que le lendemain il n'y aura pas d'accueil qui sera réalisé. Dans ce que vous avez mis en place, vous appelez cela une innovation extraordinaire ? Si je comprends bien maintenant les parents doivent poser des jours de congés pour faire face à cette situation et ils doivent en plus changer de travail et devenir garde de restaurants scolaires, c'est cela votre superbe innovation sociale ? Je pense que la Ville peut trouver d'autres façons d'organiser, qu'il y a beaucoup de petits boulots à trouver, nous essayons de mettre des gens dans l'emploi et si vous avez des écoles où il y a beaucoup de grévistes peut-être que vous pouvez « mettre le paquet » sur ces écoles pour trouver d'autres solutions de substitutions. C'est une question de volonté. »

**M. BENHAYOUN :** « Vous parliez de théâtralité tout à l'heure, vous êtes pas mal dans votre genre aussi M. BERAT. C'est à la demande des parents que nous avons mis cela en place, ce sont des parents bénévoles et disponibles sur ce temps-là. Nous n'enlevons personnes du travail et cela se passe plutôt très bien. Et oui, c'est innovant parce qu'en la matière, je le redis en termes d'accueil et de respect de la sécurité des enfants, nous ne plaisantons pas avec cela, c'est quelque chose d'innovant et de salubre pour les parents de l'école Charial. »

**M. PHILIP :** « Quelques informations, vous avez un flyer sur votre table pour le banquet Républicain que nous organisons le 19 juillet qui est ouvert à tous. Il y aura un prochain conseil d'arrondissement le 13 septembre à 19h00 et je vous rappelle que le forum des associations se déroulera le samedi 17 septembre. Je vous souhaite à tous une bonne soirée et une bonne fête de la musique. »

**M. ACHACHE :** « Et une belle victoire de la France à l'Euro, M. le Maire »

**M. PHILIP :** « Espérons d'ici le prochain conseil d'arrondissement. »

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 19h10.

-----